

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vendredi 30 Janvier à 18h00 à la mairie de Paillet sous la présidence de M Gauthier, Maire.

La séance du conseil municipal a débuté à 18h.00

Etaient présents: Mes Scott, Castet, Ducret, Roy, Bignoneau, Chagnaud, et Hurmic.
Ms Corcket, Reynaud, Hougas, Boussier, Marais et Schaeffer

Secrétaire de séance: M Schaeffer

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20 Décembre 2014

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20/12/2014 est adopté 13 voix pour

Ne participe pas au vote, Mme Hurmic excusée à la séance du 20 Décembre 2014

ORDRE DU JOUR

Poste agent technique contrat aidé :

Fin du contrat aidé de Déborah MARCHAIS le 15 Avril 2015:

Monsieur le Maire interroge de conseil municipal sur l'avenir de ce poste. Ce contrat aidé a un coût de 6615,72 euros pour la commune sur une base de 35h00 hebdomadaire.

Une proposition d'un mi temps avec la possibilité d'un autre mi temps par la CDC est avancée.

Mme Scott ne peut se prononcer pour cette proposition avant d'avoir établi le budget global de la CDC.

Mme Castet nous présente le coût de revient d'un emploi sur la base du SMIC.

Temps Complet : Coût annuel brut 17490,60

Charges patronales 2133,60

Coût total annuel : 19624,20

Sachant que l'aide octroyée par l'ASP à ce contrat est de 13008,48 euro restes à charge de la commune 6615,72 euro annuel.

Si la commune prenait Mlle MARCHAIS en CDI le différentiel serait de 12 496,20 euro total annuel pour un mi temps sachant qu'actuellement le contrat aidé revient à 6615,72 pour un temps complet.

Certains élus soulignent la nécessité de 3 postes techniques pour le bon fonctionnement et l'entretien de notre village.

Sachant que Mlle MARCHAIS a donné entière satisfaction sur le travail effectué et a prouvé toute sa polyvalence sur des remplacements auxquels elle a été confrontée, une décision pour son avenir au sein de l'effectif communal est reportée au prochain conseil municipal après avoir pris connaissance des décisions du bureau de la CDC.

Renégociations emprunts banque :

Dominique Castet nous présente le travail effectué avec la banque Crédit Agricole D'Aquitaine pour un refinancement des prêts :
Taux renégociés de 4,33% à 1,81%, de 4,45% à 2,43%, de 4,71% à 1,94%, de 4,11% à 1,55% sur quatre lignes de crédit.
Pour un gain global de moins 17 655,61 euro soit une économie de annuelle de moins 2 142,76 euro

Subventions associations :

M Corcket propose de changer le mode de répartition des subventions pour les associations.
Deux niveaux de cotisations :
Un seuil de 400 euro avec présentation d'un bilan financier, 13 associations sont concernées.
Pour les 4 autres qui dépassent le seuil, une demande sur projet pour pouvoir percevoir la différence de leurs subventions. Sachant que 3/4 de ces associations ont déjà des bilans des années antérieures bien ficelés.
Cela pourra permettre à des associations qui présenteraient des projets bien ficelés, de bénéficier de subventions exceptionnelles pour les réaliser.
Il est rappelé que la somme globale pour toutes les associations reste inchangée de celle de 2014.
Mis aux votes : 12 voix pour
2 abstentions Ms Marais et Boussier

Départ de Mme Scott 19h00

Tarifs et conditions de location des salles municipales :

M Corcket nous propose de revoir les locations des salles communales. Après plusieurs demandes de location de la salle Escande il propose de pouvoir louer cette salle aux habitants qui en feraient la demande.
M Boussier fait remarquer qu'avant il faudrait faire passer la commission de sécurité pour avoir un avis favorable pour cette location.
Proposition de prix pour les deux salles :

Foyer Rural : de	80 euro	à	100 euro
Escande : de	0 euro	à	50 euro.

Pour 14
Demande de location du Foyer Rural pour Expo Commerciale (habitants de la commune), même condition que pour les autres locations.
Le chèque de caution de 300 euro reste inchangé.

Avenant marché logement au-dessus de la cantine :

M le Maire nous informe que trois avenants doivent être votés ;

Un avenant de 210 euro pour l'antenne TV.

Un de 2588 euro pour quatre paires de volets.

Une moins value (entreprise de charpente) de 754,85 euro.

M le Maire doit rencontrer l'organisme pour la location de cet appartement le 24 Février.

Mis aux votes : 13 voix pour.

Projet Gare :

M le Maire nous rappelle que l'appartement de la gare fait partie du plan PALULOS au même titre que celui au dessus de la cantine. Des subventions par le CG le CR et l'Etat sont acquises et il serait dommage de les laisser perdre.

Les travaux sont évalués aux environs de 135 850.00 euro pour un loyer de 380 euro.

Un prêt de 92 000 euro sera contracté auprès de la caisse des dépôts un autofinancement de 14 000 euro et le reste par le CG, CR, et l'État.

Le problème de relogement de la locataire se pose.

M le Maire a fait une demande à l'organisme qui s'occupe des travaux pour savoir s'il n'avait pas une solution de relogement. La location de l'appartement de la poste étant libre cette solution peut être envisagée mais aurait un coût financier pour notre commune sachant que les travaux prévus pour Septembre ou octobre 2015 seraient un manque à gagner sur les loyers.

Vote pour autoriser monsieur le maire à signer les documents permettant de confier au PACT Gironde la maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'ancienne gare.

13 voix pour.

Horaires de la poste :

M Corcket nous fait part des retombées de la réunion à la Sous-préfecture avec 7 autres communes et la direction de la poste sur les aménagements et les ouvertures des bureaux de poste.

Un premier abord fait ressortir que les horaires ne seraient pas touchés !! Mais, des services mutualisés avec les communes ou les CDC seraient une solution pour pouvoir maintenir un service postal sur les villages ?

M le Maire avec M Schaeffer ont reçu pendant plus de 2h00 deux représentants de la poste pour le réaménagement des horaires du bureau de Paillet.

Une proposition de passer de 23h00 à 18h00 par semaine moins 5h00 est proposée.

Les représentants s'appuient sur le fait que les opérations et les fréquentations ont diminué, que la poste entreprise au service des usagers ne peut se permettre des pertes au niveau national d'un Milliard euro par an sans adapter ses services aux nouvelles demandes.

Il nous rappelle qu'une mutualisation des services sur un point poste peut être envisagé avec la participation communale, des CDC ou des commerçants intéressés.

M le Maire soulève le fait que le bureau de poste est un point de rencontre pour des personnes du village et un contact avec l'agent du service, que pour lui le maintien du bureau de poste dans son village est une nécessité.

Leurs représentants nous signalent que la poste est un service au public et non plus un service public et que leurs fonctions n'est pas d'être « assistance sociale » !!

Les propositions des nouveaux horaires nous sont présentées :

Ouvert le Lundi et le Mercredi 9h 12h00.

Ouvert le Mardi et le Vendredi 9h 12h00 et 14h 17h00.

Fermé le Samedi matin.

M le Maire signale qu'il fera une présentation au prochain conseil municipal.

Après une longue discussion et le point de vue de chacun d'entre nous, les propositions des nouveaux horaires ne font pas l'unanimité et il est demandé que l'ouverture du samedi matin soit maintenue sachant qu'actuellement le bureau n'est ouvert qu'un samedi sur deux, la poste n'ayant plus de volant de remplacement. Cela risque de poser des problèmes pour le samedi. En plus il est demandé que l'ouverture soit bien effective TOUS les samedis matin dès maintenant sous peine de manifestations ou de blocage du D10.

Sachant que ce nouveau plan est applicable dans les 3 mois M le Maire fait un courrier à la poste pour les nouvelles propositions.

Monsieur Marais fait remarquer au conseil municipal, qu'en terme de service public nous ne sommes pas exemplaire avec la Mairie fermée le Samedi Matin.

Chantiers Concordia :

M le Maire rappelle que la commune a déjà fait travailler des équipes de l'association Concordia et que l'été dernier une équipe de jeunes après la catastrophe du 25 Juillet était venue pour rénover l'enceinte du mur du cimetière ainsi qu'un morceau du mur de clôture (loyer rue Guiraud).

Sachant que cette équipe travaillait sur la commune de Tabanac, il faut remercier son Maire d'avoir permis ces jeunes de venir travailler sur notre village.

M le Maire a reçu 2 responsables de Concordia à la demande de M Corcket en présence de M Schaeffer pour examiner des travaux à effectuer sur la commune.

Deux points sont abordés :

Salle Escande piquage d'une partie des murs intérieurs avec crépi chaux chanvre.

Rénovation du mur en moellons de l'enceinte Place Des Victoires.

Après une visite de la salle Escande, les responsables de l'association nous ont expliqué que l'humidité de ces pièces était plus profonde et qu'avant une éventuelle intervention de leur service, ils nous ont conseillé de faire venir un technicien pour faire un diagnostic sur les murs extérieurs et sur d'éventuelles infiltrations.

Le chantier place Des Victoires peut être réalisé par deux groupes différents.

Un chantier ADO sur une période de 15 jours avec des formateurs 25h00 par semaine.

Un chantier adulte sur 3 semaines 22 jours 35h00 par semaine

Une discussion sur ces deux propositions fait ressortir que malgré le chantier ADO et son esprit pédagogique qu'il apporte, pour le travail de reconstruction de mur en moellons, le chantier adulte retient plus l'attention des intervenants.

Le coût d'un chantier est estimé entre 3000 et 4000euro.

Mis aux votes : 12 voix pour

1 abstention : M Marais

Retour de Mme Scott 20h00

Motion TAFTA :

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis : le « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement » (TAFTA = TTIP). Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « *harmonisées* » en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États et les collectivités si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse.

Les conséquences sur la Commune de Paillet sont potentiellement très concrètes :

- Cultures OGM imposées sur notre territoire ;
- Normes sociales, sanitaires et environnementales mises à bas si elles sont jugées « *déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires* » ;
- Préférences pour l'alimentation biologique, abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune difficile à imposer pour cause « d'entrave à la liberté de commerce » ;
- Services publics non marchands mis à mal.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de la Commune de Paillet demande au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- ▶ La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie ;
- L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;
- L'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

Le Conseil Municipal de Paillet proclame par ailleurs la Commune de Paillet « zone Hors TAFTA ».

Mis aux votes : 14 pour.

Retour commissions :

Affaires sociales :

. Connaître les séniors de notre communauté de commune :

> Danièle Ducret, intervient pour préciser que dans le cadre de la construction d'un diagnostic gérontologique menée par des instances du territoire : CCAS, MSA, Carsat, Admr et associations de séniors, une enquête de terrain nécessite 8 enquêteurs (10 dossiers chacun), auprès de séniors désignés par la MSA. Nous avons d'ores et déjà 11 personnes qui ont répondu présentes, sachant que le questionnaire comporte une quinzaine de pages et nécessite

une heure d'entretien. Les enquêteurs désignés suivront une formation de deux fois deux heures pour s'acquitter au mieux de cette lourde tâche. L'enquête concerne environ 80 personnes à Paillet sur les 660 qui seront visitées sur l'ensemble de la CDC.

Fabienne Hurmic intervient alors et explique que cette enquête représente un gros travail à faire auprès de nombreuses familles et ne comprend pas pourquoi l'on demande à des bénévoles, alors qu'il aurait été judicieux de créer des cdd sur l'ensemble de la CDC. Elle ne souhaite donc pas prendre part à l'enquête.

> Plusieurs projets interservices agenda 21/pôle social sont à l'ordre du jour cette année, dont la création de jardins communautaires.

Secours Populaire : Mme Hurmic et M Reynaud font le point sur la préparation du local. (Ancien bureaux 3B)

Des étagères doivent être installées M Reynaud doit porter un devis pour l'achat du bois. Il se charge de la fabrication et de l'installation avec des volontaires.

Mme Hurmic va présenter le devis au secours populaire qui fera l'avance pour acheter le bois.

M la Député ayant promis une aide de 1500euro pour ces travaux M Hurmic doit la contacter pour récupérer cette somme.

Départ Mme Castet 20h15

Commissions Voiries Bâtiments CDC :

M Schaeffer nous informe que sur les travaux de voiries des routes communautaires, la commune de Paillet aura la voie VC N° 22 programmée pour rénovation : Une partie en enrobé et une partie en bi couche pour une valeur de 32 815 euro HT.

M Reyne pour la voirie et M Subervie pour les bâtiments, nous ont présentés les budgets prévisionnels pour 2015 pour approbation par les membres de la commission avant la présentation au prochain conseil communautaire.

Départ de Mme Ducret 20h25

Travaux eaux pluviale de la commune :

Mme Chagnaud nous rend compte des travaux qui vont être réalisés sur le pluvial :

Haut de la Rue Guiraud : reprise des tuyauteries avec formation de 5 regards plus branchement de la rue des écoles avec regard grille.

. Bas de la rue Guiraud : reboucher une tranchée et formation d'un regard grille pour évacuation des eaux de pluie bordure de route.

Travaux Chemin de Brisson reprise des tuyaux en 400 sur 30m avec formation de regard. Un regard de décantions au départ après fossé de 1 sur 1 et 2m de profond avec tête de buse.

Réaménagement du chemin en calcaire avec formation sur la traversée de 2 caniveaux grilles

en 25 pour récupérer les eaux de surface et de toits Travaux réalisés par l'entreprise Pérez.

Chemin du Fris : reprise du pluvial sur 15 m avec un regard grille plus reprise des bordures du parking et goudronnage en enrobé. Travaux effectués par l'entreprise Eiffage.

Questions diverses :

M Hurmic nous signale qu'une sinistré du 25 Juillet a toujours des problèmes avec ses indemnisations par les assurances et se trouve dans un état préoccupant. Elle signale aussi que des travaux ont été réalisés à coté de sa maison sur la traversée de la D120 en direction de Capian. Une buse à était installée sous la traversée de la route pour évacuation des eaux venant du coteau, celle-ci serait obstruée à moitié par des pierres et des gravas
En plus le fossé d'écoulement des eaux de pluies qui longe sa maison est encombré de grosses pierres qui peuvent faire obstacle aux écoulements de ces eaux.

Cette personne n'a touchée aucune aide et M Hurmic demande si la commune pourrait étudier son dossier.

M le Maire lui rappelle que cette maison est limitrophe de Paillet mais se trouve sur la commune de Langoiran. Cette dame devrait se rapprocher de sa commune ou de son CCAS, pour toucher des aides, sachant que des dossiers auprès du CG pouvaient être déposés par les sinistrés.

Pour la traversée de la buse M Schaeffer va se mettre en relation avec le centre routier de Créon pour qu'il vienne constater les faits.

M Schaeffer informe qu'après les travaux de réfection d'une partie de l'Artolie devant chez M et Mme Bordenave des tas de terre et de branches ont été déposés par l'entreprise sur le terrain communal « Aire de loisirs » et informe que ceux-ci vont être sortis avec les services de la CDC et les techniciens de notre commune. Un accord à été pris avec M Reyne.

M Scott s'étonne que l'opération chez la famille Bordenave n'ait pas trouvé plus d'écho auprès des élus et de la population vu les travaux effectués et l'investissement engagé par la CDC.

Information de M le Maire, le repas des anciens aura lieu le dimanche 15 mars 2015. Il demande que les 7 personnes non élues au CCAS puissent participer à cette manifestation à titre gratuit.

Un pot pour le départ de Monique Bairras sera organisé à la Mairie le premier ou second vendredi du mois de mars date à déterminer.

Fin de séance 21h00.